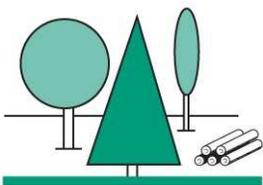


RAPPORT DES ACTIVITÉS

2018



Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud

Téléphone 418-856-4639

Télécopie 418-856-2775

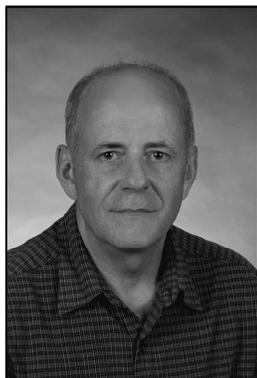
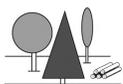
1120, 6e Avenue, Bureau 400
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0

www.spbcs.ca

spbcs@globetrotter.net

TABLE DES MATIÈRES

Le message du président du Syndicat _____	1
L'administration _____	2
Le conseil d'administration du Syndicat _____	2
Les employés du Syndicat _____	3
Le territoire du Syndicat _____	3
La mise en marché _____	5
Le contexte général en 2018 _____	5
Les achats de bois déclarés par les industriels du sciage _____	6
Les quantités de bois commercialisées par l'agence de vente _____	8
Le règlement sur le contingentement _____	10
Le transport des bois destinés aux usines de pâtes et papiers _____	10
La comparaison des achats de bois déclarés par les industriels du sciage et des quantités commercialisées par l'agence de vente _____	11
Le suivi des possibilités forestières _____	11
L'information _____	12
Le Jaseur des Bois _____	12
Le site Internet du Syndicat _____	12
Les activités de transfert de connaissances _____	12
Les services forestiers du syndicat _____	12
La mise en valeur _____	13
Le bureau d'enregistrement des producteurs forestiers reconnus _____	13
Les agences régionales de mise en valeur des forêts privées _____	13
Grille annuelle de taux d'investissement en forêt privée pour l'année financière 2018-2019 – valeur à 100 % _____	14
Le message du président de la PPFQ _____	15



Noël Dionne,

Président et
Producteur forestier

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT

Chers producteurs,

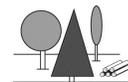
J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2018 du Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud.

En commençant, je vous rappellerai l'importante hausse de prix pour le bois d'œuvre résineux ce printemps qui a finalement permis l'augmentation du prix pour le bois rond des producteurs aux usines de sciage résineux. Les producteurs qui ont pu récolter et livrer leur bois avant la fin du mois d'octobre ont pu apprécier cette hausse.

Concernant la mise en marché du bois de sciage, les administrateurs remercient tous les producteurs qui ont répondu au sondage postal qui leur avait été envoyé en février. Ce sondage est d'une importance capitale pour vos représentants au conseil d'administration du Syndicat, car ils peuvent orienter leur décision en fonction de l'avis de l'ensemble des producteurs. Le taux de réponse de 55 % représente une très grande réussite et cela démontre que les producteurs ont à cœur l'amélioration de leurs conditions de mise en marché et savent que leur syndicat travaille pour eux. Les administrateurs travaillent depuis 2 ans au développement d'un projet de mise en marché collective pour le bois de sciage conformément à la résolution des producteurs et la volonté de la majorité des producteurs selon le sondage effectué ce printemps. Ce projet est finalement présenté dans le journal forestier « Jaseur des bois » de l'hiver 2019.

Ensuite, l'année 2018 a été marquée par une campagne électorale qui contre toute attente s'est terminée par un changement majeur de gouvernement et de députés dans la majorité des circonscriptions. Les Québécois ont historiquement passé le message qu'ils voulaient du changement. Nos organisations vont faire tout leur possible pour informer les nouveaux élus des enjeux des producteurs de bois en forêt privée.

En terminant, je profite de l'occasion pour remercier les administrateurs et employés du Syndicat de leur support constant, ainsi que tous ceux qui soutiennent notre action collective.



L'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT

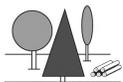
Le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud est un organisme à but non lucratif, constitué en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels*. Il est aussi un syndicat spécialisé au sens de la *Loi sur les producteurs agricoles*. Depuis le 1^{er} janvier 2000, il est chargé de l'application et de l'administration du Plan conjoint. À ce titre, il possède les pouvoirs et attributions et il a les devoirs prévus dans la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*. Sa mission est :

- de représenter et défendre les intérêts généraux de l'ensemble des propriétaires de forêts privées, dans la mise en marché des ressources forestières et dans la protection et la mise en valeur des forêts privées;
- d'informer les propriétaires de forêts privées et contribuer à leur formation, afin de les supporter dans leurs pratiques;
- d'être, au nom des propriétaires de forêts privées, un interlocuteur représentatif et crédible pour leurs partenaires commerciaux, gouvernementaux et autres.

Le conseil d'administration définit les orientations et les politiques du Syndicat, détermine le budget et forme les comités. Il soumet annuellement un rapport financier ainsi qu'un rapport des activités. Il est composé de sept administrateurs, dont la durée du mandat est de trois ans. Les postes sont renouvelés lors de l'assemblée générale annuelle des membres du Syndicat, selon le système de rotation en vigueur. Quant au conseil exécutif, il est composé de trois membres du conseil d'administration, de qui il obtient ses mandats et à qui il doit rendre compte. La durée de leur mandat est d'un an. En 2018, le conseil d'administration s'est réuni à huit reprises et le conseil exécutif aucune fois.

Conformément à l'article 4 du Règlement sur la division en groupes des producteurs de bois de la Côte-du-Sud, des assemblées de secteurs sont convoquées chaque année en février. Les producteurs élisent alors parmi eux un délégué par 125 producteurs et 2 suppléants, en vue de former la prochaine assemblée générale du Plan conjoint. Chacun des administrateurs du Syndicat est aussi délégué de plein droit du secteur auquel il appartient. Un total de 83 producteurs a participé à ces assemblées en février 2018 et 44 producteurs étaient présents lors de l'assemblée générale du Plan conjoint tenue le 1er mai suivant. Le nombre de producteurs inscrits au fichier en date du 31 décembre 2017 et par conséquent, le nombre de délégués élus aux assemblées en février 2018, était réparti de la façon suivante :

Secteurs	1-A	1-B	2-A	2-B	3	4	Total
Producteurs	614	709	248	511	585	545	3 212
Délégués	5	6	2	4	5	4	26
Suppléants	1	1	1	1	2	2	8



LES EMPLOYÉS DU SYNDICAT

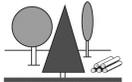
Vincent Lévesque Ing. f. Secrétaire-gérant	Vincent Dubé Tech. f. Conseiller en exploitation	Jacques Chouinard Tech. adm. Adjoint à l'administration	Hélène Pelletier Tech. bur. Secrétariat
---	---	--	--

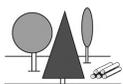
LE TERRITOIRE DU SYNDICAT

SECTEUR 1-A		SECTEUR 1-B	
ZONE KAMOURASKA 1 ➔ Noël Dionne ◀ (président) Saint-Germain Sainte-Hélène-de-Kamouraska Saint-André Saint-Joseph-de-Kamouraska Saint-Alexandre-de-Kamouraska Notre-Dame-du-Portage Rivière-du-Loup Saint-Antonin	ZONE KAMOURASKA 2 Mario Lévesque (2 ^e vice-président) Saint-Athanase Pohénégamook (Quartier Saint-Éleuthère)		ZONE KAMOURASKA 3 Daniel Anctil (administrateur) La Pocatière Sainte-Anne-de-la-Pocatière Saint-Onésime-d'Ixworth Rivière-Ouelle Saint-Pacôme Saint-Gabriel-Lalemant
SECTEUR 2-A	SECTEUR 2-B	SECTEUR 3	SECTEUR 4
ZONE MONTMAGNY A Jacques Lemieux (1 ^{er} vice-président) Berthier-sur-Mer Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud Montmagny Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues Cap-Saint-Ignace	ZONE L'ISLET A Luc Pelletier (administrateur) L'Islet Saint-Eugène Saint-Cyrille-de-Lessard Saint-Jean-Port-Joli Saint-Aubert Saint-Damase-de-L'Islet Saint-Roch-des-Aulnaies Sainte-Louise	ZONE L'ISLET B Épiphanie Caron (administrateur) Saint-Marcel Saint-Adalbert Tourville Sainte-Perpétue Sainte-Félicité Saint-Pamphile Saint-Omer	ZONE MONTMAGNY B ➔ Louis Fraser ◀ (administrateur) Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud Notre-Dame-du-Rosaire Saint-Paul-de-Montminy Saint-Fabien-de-Panet Saint-Just-de-Bretenières Sainte-Apolline-de-Patton Sainte-Lucie-de-Beauregard Lac-Frontière

Administrateurs sortants de charge pour l'assemblée générale annuelle 2019 ➔ ◀

Conformément à la procédure établie, messieurs Mario Lévesque de Mont-Carmel et Luc Pelletier de Saint-Damase-de-L'Islet ont été élus dans leur zone respective lors de l'assemblée générale du Syndicat tenue le 1er mai 2018.

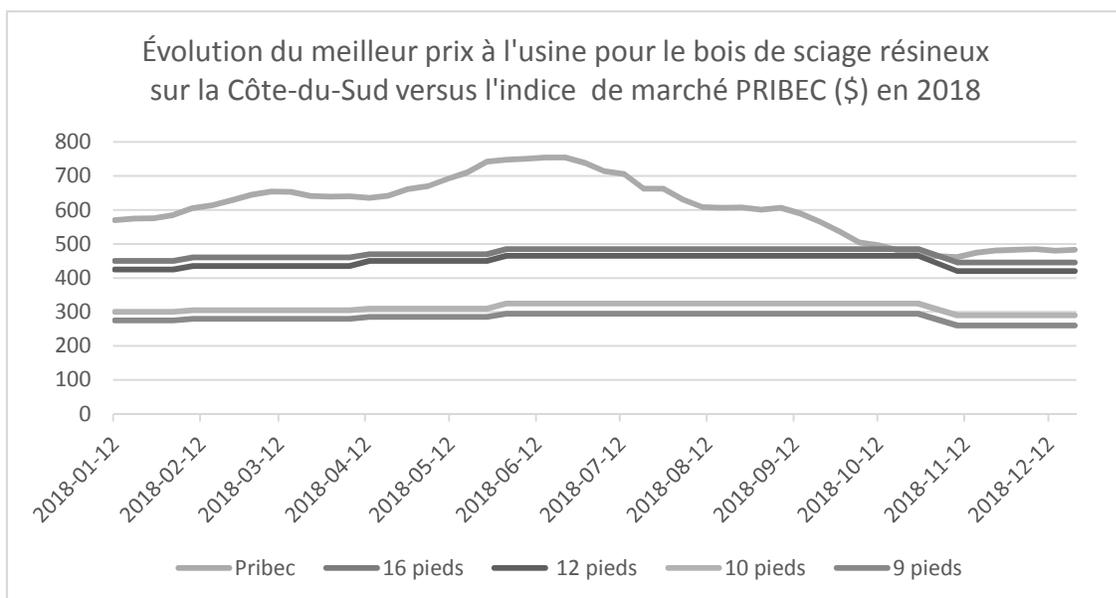




LA MISE EN MARCHÉ

LE CONTEXTE GÉNÉRAL EN 2018

L'augmentation fulgurante du prix de vente du bois d'œuvre résineux a caractérisé l'environnement général de la mise en marché du bois. Les producteurs ont apprécié cette hausse au début de l'été jusqu'à la fin du mois d'octobre. Ensuite, les scieries annonçaient une baisse de prix aux producteurs. Cette chute du prix du bois d'œuvre sur les marchés correspond, selon plusieurs acteurs importants, à une correction irrationnelle des marchés.



La négociation de l'accord sur le bois d'œuvre résineux avec les États-Unis n'a pas évolué en 2018, car les parties n'ont pas tenu à en discuter considérant la négociation de l'accord sur le libre-échange nord-américain (ALÉNA). Malgré cela, nous pouvons deviner que les droits compensatoires exigés par les Américains aux Canadiens semblent s'être transposés sur le prix du bois aux consommateurs. Bref, les scieries canadiennes s'en sortent bien pour le moment.

Ensuite, la vigueur de l'économie américaine s'est fait sentir tout au long de l'année et a soutenu une augmentation de la demande pour les produits forestiers canadiens.

Sur la Côte-du-Sud, les producteurs ont appris que le Groupe Lebel avait acheté l'usine de Maibec à St-Pamphile. Groupe Lebel a maintenu tous les employés en poste à l'usine et maintient son offre d'achat pour les producteurs de bois. L'usine change son nom pour Daquaam, filiale du Groupe Lebel.

En ce qui concerne le marché du bois destiné aux pâtes et papiers, la demande à la papetière SAPPI aux États-Unis est demeurée relativement bonne. Les différents acheteurs autorisés ont maintenu leur offre d'achat toute l'année. De plus, les quantités négociées aux ententes avec Cascades et Domtar ont été livrées.

Finalement, le contexte pour la mise en marché du bois des producteurs sur la Côte-du-Sud a été bon considérant le litige dans le dossier du bois d'œuvre avec les États-Unis.

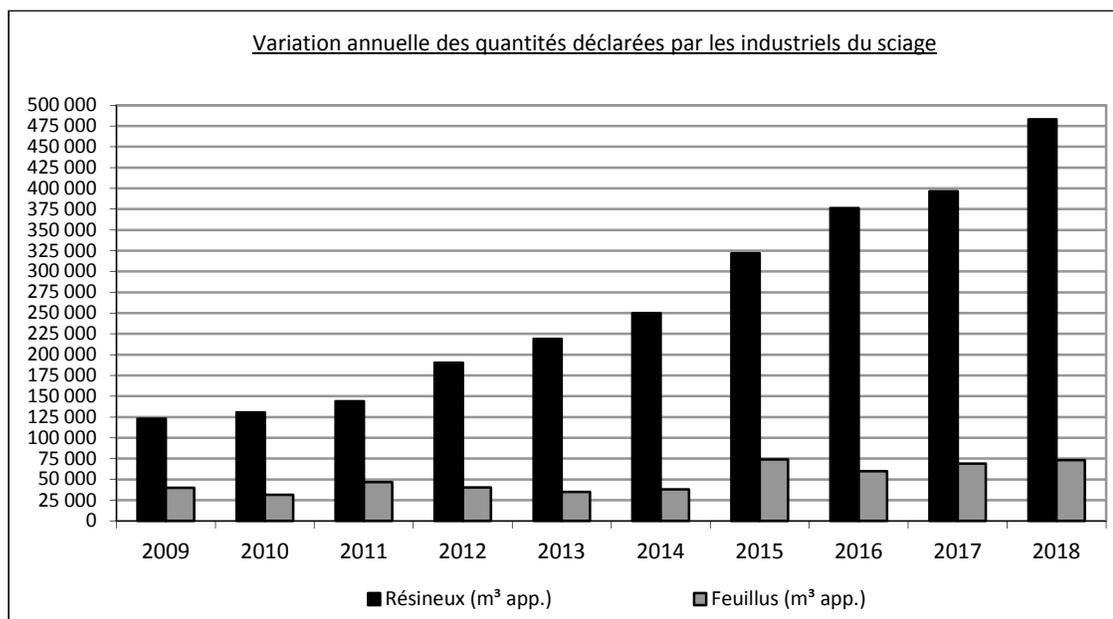
LES ACHATS DE BOIS DÉCLARÉS PAR LES INDUSTRIELS DU SCIAGE

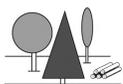
Pour le bois destiné au sciage, l'organisation des rapports entre les producteurs et les acheteurs est prévue dans une convention de mise en marché. Dans ce cas, le Syndicat informe et conseille les producteurs en regard des conditions offertes par les acheteurs. Une partie de cette responsabilité est réalisée par l'envoi du journal « Le Jaseur des Bois ». Les conditions offertes par les acheteurs apparaissent aussi sur le site Internet du Syndicat et sur « Prixbois.ca ».

À partir des informations obtenues, chaque producteur négocie une entente de mise en marché avec l'acheteur de son choix et planifie le transport de son bois. Le paiement du bois au producteur est effectué par l'acheteur, qui en assume l'entière responsabilité. La contribution en vigueur pour l'administration du plan conjoint est retenue lors du paiement et remise périodiquement au Syndicat.

À 555 854 m³ apparents, les achats de bois déclarés par les industriels du sciage en 2018 représentent une hausse de 90 576 m³ apparents ou de 19 % par rapport au total atteint en 2017. Quant à la valeur totale des livraisons aux usines, elle a représenté environ 22,42 millions \$ en 2018 comparativement à 16,62 millions \$ en 2017. Le tableau qui suit présente par groupe d'essences les quantités déclarées en 2018, alors que la figure illustre la variation de ces quantités pour les 10 dernières années.

Groupe d'essences	Cordes 8'	PMP	Tonnes i.v.	Total (m ³ apparents)	
Sapin-épinettes	23 606	12 722 194	98 179	462 323	83 %
Autres résineux	1 521	99 063	5 168	20 508	4 %
Peupliers	5 285	0	11 226	56 559	10 %
Feuillus durs	511	263 503	6 894	16 464	3 %
Total toutes essences	30 923	13 084 760	121 467	555 854	100 %





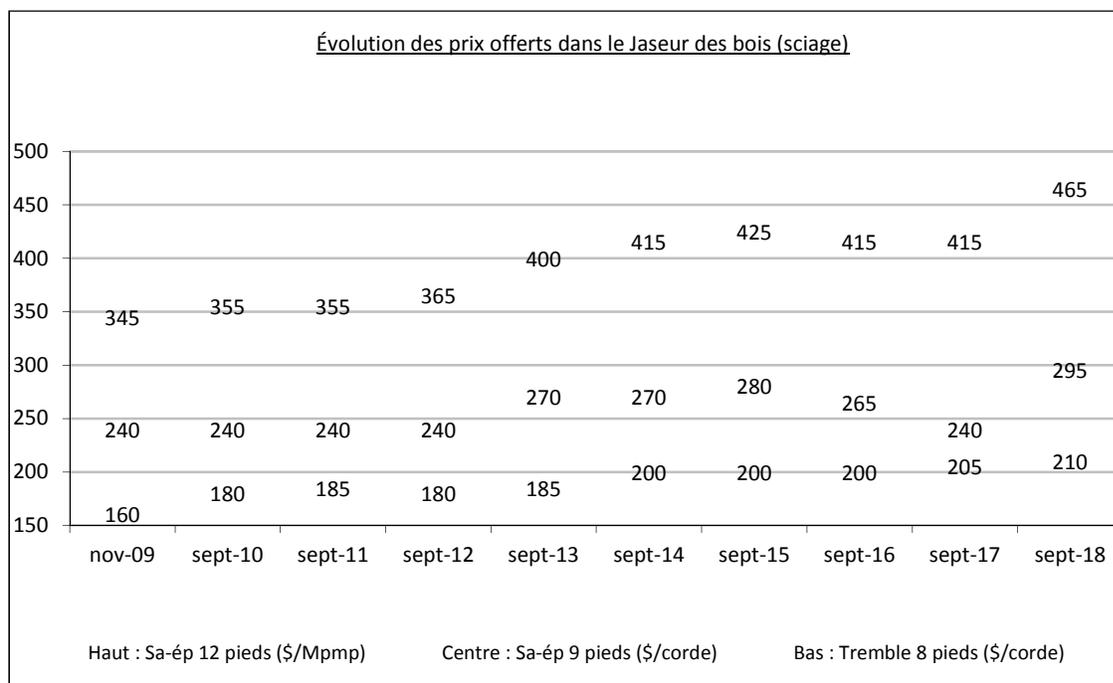
Rang par ordre d'importance des 10 plus gros acheteurs en 2018	Municipalité	Groupe d'essences achetées			
		Sapin-épinette	Autres résineux	Tremble et peuplier	Feuillus durs
Matériaux Blanchet inc.	Saint-Pamphile	✓			
Maibec inc. (Sciage)*	Saint-Pamphile	✓			
Daaquam St-Pamphile	Saint-Pamphile	✓			
Groupe Lebel (2004) inc.	Saint-Joseph	✓			
Bois Daaquam inc.	Saint-Just	✓			
Groupe NBG inc.	Rivière-Bleue			✓	
Bois Cargault inc.	Saint-Pamphile		✓	✓	✓
Bois de sciage Lafontaine inc..	Sainte-Perpétue	✓			
Clermont Hamel Ltée	Sainte-Éphrem	✓	✓		
Scierie Arbotek inc.	Saint-Just			✓	✓

*Notez que les volumes associés à cet acheteur sont ceux acquis avant l'achat par Groupe Lebel de l'usine de sciage, maintenant Daaquam St-Pamphile.

La figure suivante illustre l'évolution du meilleur prix offert dans le Jaseur des Bois de l'automne, par les principaux acheteurs et pour les trois principaux produits. Notez qu'il s'agit du montant brut offert par l'acheteur, c'est-à-dire, que le coût du transport vers l'usine et de la contribution en vigueur pour l'administration du plan conjoint n'est pas soustrait. Notez aussi que le prix payé par l'acheteur peut parfois être légèrement différent du prix offert.

Contribution en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

Administration du plan
3,19 \$/corde 8 pieds
3,75 \$/mille pmp
0,64 \$/tonne i.v.
0,44 \$/m ³ apparent

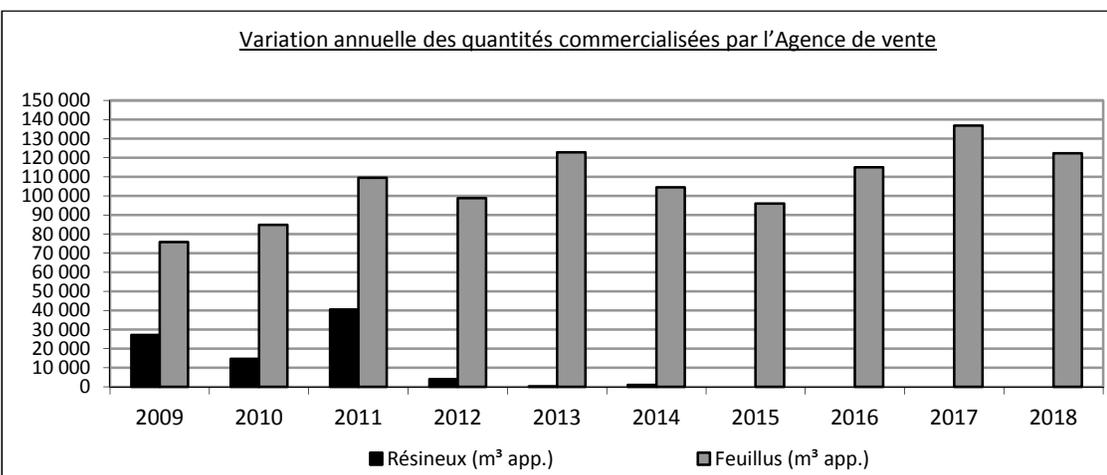


LES QUANTITÉS DE BOIS COMMERCIALISÉES PAR L'AGENCE DE VENTE

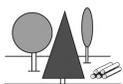
Pour le bois destiné à la production d'énergie ou à une usine de transformation du bois, à l'exception du bois destiné au sciage, au déroulage ou au chauffage domestique, l'organisation des rapports entre les producteurs et les acheteurs est prévue dans le règlement sur la mise en marché du bois et celui sur le contingentement. Dans ce cas, le Syndicat agit à titre d'agent de vente exclusif et négocie les ententes de mise en marché avec les acheteurs ainsi que les conditions de transport avec les transporteurs, détermine les prix aux producteurs, partage le volume vendu entre ces derniers et effectue le paiement du bois aux producteurs ainsi que le paiement du transport aux transporteurs.

À 122 473 m³ apparents, la quantité de bois commercialisée par l'Agence de vente en 2018 représente une baisse de 14 386 m³ apparents ou de 11 % par rapport au total atteint en 2017. Quant à la valeur totale des livraisons aux usines, elle a représenté 3,7 millions \$ en 2018 comparativement à 4,12 millions \$ en 2017, soit une baisse de 10,0%. Le tableau qui suit présente par groupe d'essences les quantités commercialisées en 2018, alors que la figure illustre la variation de ces quantités pour les dix dernières années.

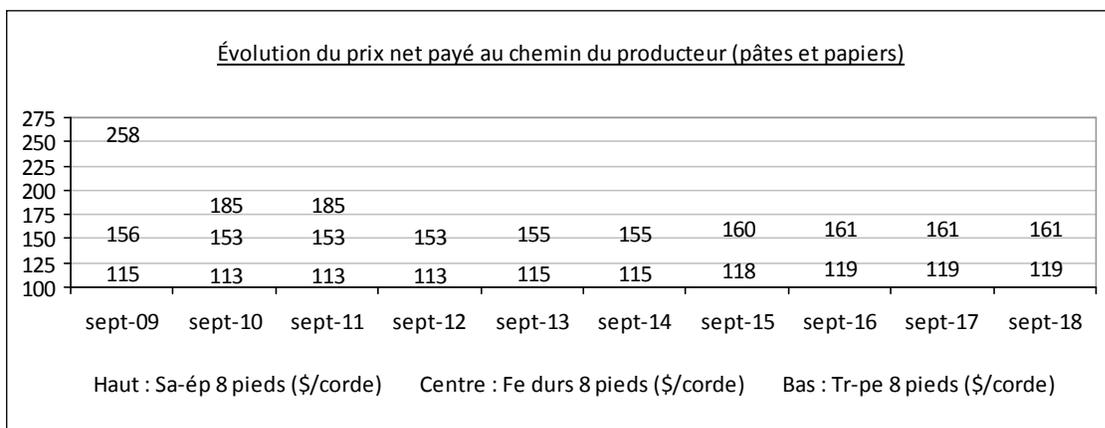
Groupes d'essences	Tonnes i.v.	Tonnes m.h.	Total (m ³ apparents)	
Sapin-épinettes	0	0	0	0 %
Autres résineux	0	0	0	0 %
Peupliers	11 919	33 738	84 243	68.8 %
Feuillus durs	12 913	10 232	38 230	31.2 %
Total toutes essences	24 832	43 970	122 473	100 %



La structure des prix en vigueur en 2018 est présentée à la page suivante, alors qu'une figure illustre l'évolution du prix net payé au chemin du producteur pour les trois principaux produits et pour les dix dernières années. Dans ce dernier cas, notez que les valeurs affichées résultent d'une conversion réalisée par le Syndicat à des fins de comparaison et que le coût du transport vers l'usine et des contributions en vigueur est déjà soustrait.



Prix nets au chemin du producteur pour les bois commercialisés par l'Agence de vente en vigueur du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018 sur la Côte-du-Sud	
Peupliers 8 pieds	32,50 \$/tonne métrique humide (entre 111 \$ et 127 \$/corde de 8 pieds)
Feuillus durs 8 pieds	40,20 \$/tonne métrique humide (entre 153 \$ et 169 \$/corde de 8 pieds)
Ces prix ont été appliqués aux quantités livrées à Cascades (Rivière-Bleue ou Lots-Renversés) et Domtar (Windsor). Dans ce cas, le coût du transport vers l'usine et des contributions en vigueur est déjà soustrait.	
Dans le cas des quantités livrées à Sappi (Hinckley), le prix du bois peut varier pendant l'année et les taux de transport ne sont pas négociés par le Syndicat avec l'Association des transporteurs de bois de la Côte-Sud. Le prix final au producteur est déterminé suite à chaque livraison, en déduisant du prix versé au Syndicat le montant prévu pour le transport et les contributions en vigueur. En 2018, le prix net au chemin du producteur a varié de 21.37 \$/tiv à 41.37 \$/tiv.	
La taxe de vente du Québec (TVQ) et la taxe sur les produits et services du Canada (TPS) sont traitées en conformité avec les lois en vigueur.	



Contributions en vigueur du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018			
Administration du plan	0,64 \$/tonne i.v.	0,70 \$/tonne m.h.	0,44 \$/m ³ apparent
Opérations commerciales	0,95 \$/tonne i.v.	1,04 \$/tonne m.h.	0,65 \$/m ³ apparent
Fonds forestier	0,04 \$/tonne i.v.	0,05 \$/tonne m.h.	0,03 \$/m ³ apparent
Prélevé total	1,63 \$/tonne i.v.	1,79 \$/tonne m.h.	1,12 \$/m ³ apparent



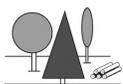
LE RÈGLEMENT SUR LE CONTINGEMENT

Le contingent détermine la part de marché accordée au producteur qui présente une demande dans les délais indiqués. Lors du calcul, le Syndicat tient compte des ventes prévues aux usines pour l'année suivante et du total des quantités demandées, pour le groupe d'essences concerné. Les quantités négociées avec Cascades et Domtar ont permis au Syndicat de considérer le tremble et les feuillus durs comme des essences à marché disponible en 2018. La politique de répartition adoptée par le conseil d'administration a donc permis de répondre aux 602 demandes reçues des producteurs en date du 22 novembre 2017 ainsi qu'aux 51 demandes en retard reçues des producteurs. Dans le cas des essences à marché disponible, le Syndicat peut établir une réserve de volumes pour émettre, en cours d'année, des contingents à l'aménagement. Les producteurs qui n'ont pas de contingent régulier ou ceux pour qui la quantité obtenue est insuffisante compte tenu des opérations forestières projetées doivent alors fournir une prescription sylvicole valide en appui de leur demande. En 2018, un total de 59 demandes a ainsi été traité par le Syndicat dans les deux groupes d'essences concernés.

LE TRANSPORT DES BOIS DESTINÉS AUX USINES DE PÂTES ET PAPIERS

Ce service est réalisé selon les conditions décrites dans une convention que le Syndicat négocie avec l'Association des transporteurs de bois de la Côte-Sud inc. Selon la provenance du bois, les producteurs doivent communiquer avec l'agent transporteur choisi dans l'un des territoires délimités par le Syndicat, pour obtenir le service de transport du bois destiné aux usines de pâtes et papiers. Les taux de transport en vigueur pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 ont été majorés de 1 % et de 1,75 % du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 selon les destinations. Les conditions de la convention sont en négociation actuellement.

Territoire de provenance du bois	Agent-transporteur à contacter
<p>MRC</p> <p>Kamouraska Rivière-du-Loup * Témiscouata **</p> <p>*Notre-Dame-du-Portage et St-Antonin ** Pohénégamook et St-Athanase</p>	<p>Transport Laurier St-Pierre inc. Monsieur Laurier St-Pierre 1693 rue Principale, Pohénégamook Qc G0L 1J0 418-859-2215</p>
	<p>Transport Réal Dumont inc. Monsieur Réal Dumont 427 6^e Rang Ouest, Saint-Joseph QC G0L 3P0 418-493-2148</p>
	<p>Transport Jean-François Dufour Monsieur Jean-François Dufour 114 Route 230, Rivière-Ouelle QC G0R 1Z0 418-868-4764</p>
<p>MRC</p> <p>Montmagny L'Islet</p>	<p>Transport A & C Bourgault Monsieur André Bourgault 565 Route 216, Sainte-Félicité QC G0R 4P0 418-359-3284</p>
	<p>Transybel inc. Monsieur Yvan Bélanger 79 Rang 4 Ouest, Saint-Adalbert QC G0R 2M0 418-356-3045</p>
	<p>Transport Hervé Talon inc. Monsieur Hervé Talon 347 rang Saint-Joseph, Sainte-Apolline QC G0R 2P0 418-469-2353</p>
	<p>Transport Langlois et fils inc. Monsieur Sylvain Langlois 189 Route 216, Saint-Paul QC G0R 3Y0 418-469-3432</p>



LA COMPARAISON DES ACHATS DE BOIS DÉCLARÉS PAR LES INDUSTRIELS DU SCIAGE ET DES QUANTITÉS COMMERCIALISÉES PAR L'AGENCE DE VENTE

La partie commercialisée par l'Agence de vente a compté pour 18,1 % des quantités totales transigées sur la Côte-du-Sud en 2018, alors qu'une proportion de 81,9 % a été dirigée au sciage par les producteurs. Le tableau qui suit présente la quantité et la proportion relative de chaque type de produit par rapport au total transigé en 2018.

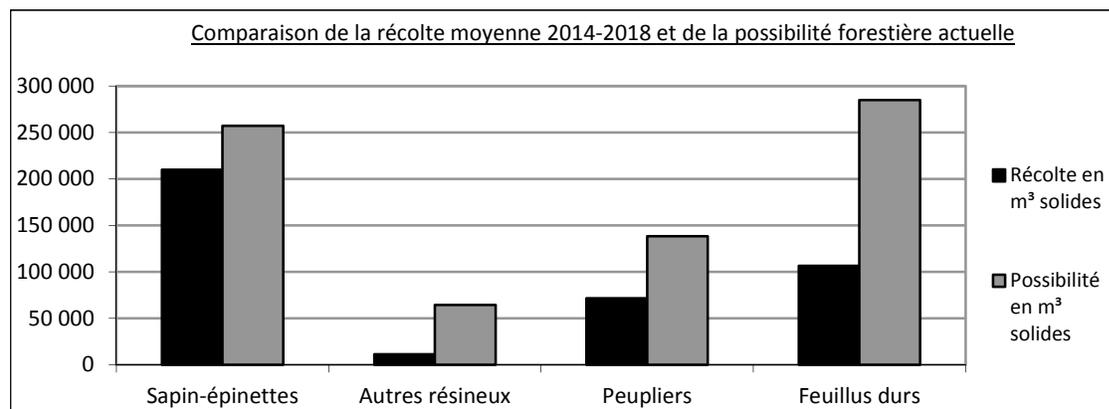
Groupe d'essences	Sciage (m ³ apparents)		Pâte (m ³ apparents)		Total (m ³ apparents)	
Sapin-épinettes	462 323	68,2 %	0	0 %	462 323	68,2 %
Autres résineux	20 508	3,0 %	0	0 %	20 508	3,0 %
Peupliers	56 559	8,3 %	84 243	12,4 %	140 802	20,7 %
Feuillus durs	16 464	2,5 %	38 230	5,6 %	54 694	8,1 %
Total toutes essences	555 854	81,9 %	122 473	18,1 %	678 327	100 %

LE SUIVI DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES

Le territoire de juridiction du Syndicat couvre environ 315 000 hectares de forêt privée productive. Ce territoire correspond à ceux des MRC de Montmagny, L'Islet et Kamouraska, auquel s'ajoute une partie de celui des MRC de Rivière-du-Loup et de Témiscouata. Le Syndicat évalue annuellement la quantité de bois récoltée sur ce territoire, afin de la comparer à la possibilité forestière calculée.

L'évaluation de la récolte par groupe d'essences repose principalement sur les statistiques compilées par le Syndicat. Dans le cas des feuillus durs, on ajoute une estimation de la quantité de bois destinée au chauffage, réalisée à partir des informations recueillies en 2013 par la Fédération des producteurs forestiers lors du sondage sur les propriétaires forestiers québécois. Quant aux calculs des possibilités forestières, ils font partie des plans de protection et de mise en valeur des forêts privées des Appalaches et du Bas-Saint-Laurent, dont la seconde génération a été terminée en 2014.

La figure suivante illustre que la possibilité forestière globale de la Côte-du-Sud est exploitée à 54 %, cette proportion étant de 82 % pour le groupe sapin-épinettes et de 52 % pour les peupliers.





L'INFORMATION

LE JASEUR DES BOIS

Le journal forestier du Syndicat est distribué gratuitement aux producteurs de bois de la Côte-du-Sud. Il est présentement imprimé à 3 200 exemplaires et a été publié à trois reprises en 2018. On y retrouve les offres d'achat des scieurs. En plus des chroniques régulières sur les marchés et le transfert de connaissances.

LE SITE INTERNET DU SYNDICAT

Depuis sa mise en ligne en juin 2009, le site Internet du Syndicat (www.spbcs.ca) présente une grande quantité d'information sur l'organisation, ainsi que sur la mise en marché du bois et la mise en valeur des forêts privées. On y retrouve, entre autres, l'offre des activités de formation et d'achat de billes destinées au sciage, de même que les trois derniers Jaseurs des Bois et le dernier rapport annuel adopté.

LES ACTIVITÉS DE TRANSFERT DE CONNAISSANCES

Le Syndicat est mandaté par l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, afin de mettre en œuvre sur la Côte-du-Sud un programme de transfert de connaissances à l'intention des propriétaires de forêt privée. L'objectif est d'informer les producteurs afin de les supporter dans leurs pratiques forestières et en favoriser l'évolution. Ces activités de formation sont offertes aux producteurs grâce à l'aide financière de l'agence, ainsi qu'à la participation du Syndicat. Les 5 activités de formation tenues en 2018 ont réuni un total de 32 participants.

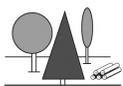
Activité	Endroit	Date	Participants
Fiscalité forestière	La Pocatière	2018-02-03	7
Abattage directionnel en forêt	Saint-Eugène	2018-09-21/22	5
Éclaircie commerciale et jardinage	Saint-Gabriel	2018-10-27	9
Aménagement des érablières	Saint-Gabriel	2018-11-24	5
Affûtage et entretien de la scie à chaîne	Saint-Pacôme	2018-12-02	6

LES SERVICES FORESTIERS DU SYNDICAT

Depuis l'assemblée générale annuelle 2015, le Syndicat offre des services forestiers professionnels aux producteurs. Ces services sont facturables au client et sont majoritairement admissibles au Programme de remboursement des taxes foncières (PRTF).

Année	Clients	Plan d'aménagement forestier	Récolte (ha)	Chemin (km)	Valeur totale PRTF (\$)
2015	24	15	1,5	0,0	13 391
2016	26	14	32,9	0,4	27 603
2017	44	18	51,4	3,8	56 416
2018	54	13	47,9	2,5	71 519

Les services forestiers rendus qui ne sont pas admissibles au PRTF n'ont pas été comptabilisés.



LA MISE EN VALEUR

LE BUREAU D'ENREGISTREMENT DES PRODUCTEURS FORESTIERS RECONNUS

Depuis le 1^{er} avril 2000, le Syndicat est mandaté par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs pour réaliser les opérations d'enregistrement des producteurs forestiers sur la Côte-du-Sud. Le coût de ces opérations est fixé par le Gouvernement du Québec conformément au « Règlement sur les droits exigibles des producteurs forestiers reconnus ». Le statut de producteur forestier reconnu au sens de la « Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier » donne accès au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, au Programme de remboursement des taxes foncières et au Programme de financement forestier.

Un total de 547 demandes avec droits exigibles de 11,10 \$ ou 22,00 \$ a été traité par notre bureau en 2018, qui était alors responsable des dossiers de 1 713 producteurs forestiers.

LES AGENCES RÉGIONALES DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et les programmes associés offrent une aide financière et technique aux producteurs forestiers reconnus, pour la réalisation de travaux sylvicoles sur leur propriété. Ces programmes sont administrés par des agences régionales créées et supervisées par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Le territoire du Syndicat est partagé entre l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent et l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches. Le Syndicat délègue un représentant au conseil d'administration de ces agences et participe à l'occasion à certains comités de travail. Les tableaux qui suivent présentent leurs orientations budgétaires pour 2017-2018 et les montants versés à des producteurs de la Côte-du-Sud.

Territoire	Au 31 mars 2018	Au 31 mars 2017	Variation 2018 / 2017
Kamouraska	935 629 \$	891 729 \$	4,9 %
L'Islet et Montmagny	1 243 768 \$	1 229 750 \$	1,1 %
Côte-du-Sud	2 179 397 \$	2 121 479 \$	2,7 %

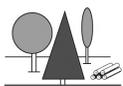
<p>Pour l'année terminée au 31 mars 2018, un montant de 8 625 190 \$ a été versé par l'Agence du Bas-Saint-Laurent pour des travaux sylvicoles réalisés sur son territoire, qui couvre 823 270 hectares de forêt privée productive. Il s'agit d'une hausse de 78 647 \$, soit 1 % de plus par rapport à l'année précédente. La proportion versée par groupe d'activités est la suivante :</p>		<p>Pour l'année terminée au 31 mars 2018, un montant de 3 029 160 \$ a été versé par l'Agence des Appalaches pour des travaux sylvicoles réalisés sur son territoire, qui couvre 495 797 hectares de forêt privée productive. Il s'agit d'une augmentation de 255 537 \$ (9,2 %) par rapport à l'année précédente. La proportion versée par groupe d'activités est la suivante :</p>	
Remise en production	45,1 %	Remise en production	44,4 %
Traitements non commerciaux	1,8 %	Traitements non commerciaux	4,1 %
Traitements commerciaux	53,1 %	Traitements commerciaux	51,5 %
Autres services aux producteurs	0,0 %	Autres services aux producteurs	0 %



GRILLE ANNUELLE DE TAUX D'INVESTISSEMENT EN FORÊT PRIVÉE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018-2019 – VALEUR À 100 %

	TOTAL (1)	UNITÉ	
TRAITEMENTS SYLVICOLES COMMERCIAUX	Coupe progressive résineuse		
	Manuelle	1 183 \$	/ha
	Mécanisée	991 \$	/ha
	Coupe progressive - Feuillus d'ombre et autres résineux		
	Manuelle	1 497 \$	/ha
	Mécanisée	1 221 \$	/ha
	Coupe de récupération		
	Partielle	1 391 \$	/ha
	Totale	676 \$	/ha
	Éclaircie commerciale - Feuillus d'ombre		
	Manuelle	1 446 \$	/ha
	Mécanisée	1 184 \$	/ha
	Première éclaircie commerciale résineuse		
	Manuelle - DHP 9 à 15 cm	1 751 \$	/ha
	Manuelle - DHP 15,1 à 19 cm	1 500 \$	/ha
	Mécanisée - DHP 9 à 15 cm	1 408 \$	/ha
	Mécanisée - DHP 15,1 à 19 cm	1 224 \$	/ha
	Jardinage résineux		
Manuel	1 403 \$	/ha	
Mécanisé	1 152 \$	/ha	
Jardinage - Feuillus d'ombre et autres résineux			
Manuel	1 431 \$	/ha	
Mécanisé	1 173 \$	/ha	
Aide technique à la mobilisation des bois			
Taux pour les 4 premiers hectares (1 à 4 ha)	283 \$	/ha	
Taux pour chaque hectare supplémentaire	77 \$	/ha	
TRAITEMENTS SYLVICOLES NON COMMERCIAUX	TRAITEMENT DE PRÉPARATION DE TERRAIN		
	Débroussaillage et déblaiement		
	Faible compétition	673 \$	/ha
	Forte compétition	1 644 \$	/ha
	Déblaiement mécanique	928 \$	/ha
	Déblaiement avec tracteur à lame tranchante	1 367 \$	/ha
	Déchiquetage	1 630 \$	/ha
	Scarifiage		
	Léger - Type TTS à disques passifs	389 \$	/ha
	Moyen - Types TTS hydrauliques, Donaren, Equisyl ou Requin	502 \$	/ha
	Labourage et hersage agricole PEH	589 \$	/ha
	Hersage forestier (double passage)	913 \$	/ha
	TRAITEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION ARTIFICIELLE		
	Plantation mécanique (pelle planteuse)	1 527 \$	/1 000 plants
	Plantation manuelle		
	Racines nues PFD	666 \$	/1 000 plants
	Récipients 110 à 199 cc	443 \$	/1 000 plants
	Récipients 200 à 299 cc	571 \$	/1 000 plants
	Récipients 300 cc et plus	633 \$	/1 000 plants
	Regarni / enrichissement		
	Racines nues PFD	760 \$	/1 000 plants
Récipients 110 à 199 cc	538 \$	/1 000 plants	
Récipients 200 à 299 cc	667 \$	/1 000 plants	
Récipients 300 cc et plus	707 \$	/1 000 plants	
Plantation et Regarni - Peuplier hybride	863 \$	/1 000 plants	
TRAITEMENT D'ÉDUCATION			
Désherbage	766 \$	/ha	
Dégagement (1^{er} et 2^e)	1 822 \$	/ha	
Éclaircie précommerciale systématique			
8 000 à 15 000 tiges/ha	1 521 \$	/ha	
15 001 tiges/ha et +	1 876 \$	/ha	
Éclaircie précommerciale - puits de lumière avec martelage	1 669 \$	/ha	

(1) Aide financière pour l'exécution des travaux et les services techniques.



*Pierre-Maurice
Gagnon,*

Président et
Producteur forestier

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA FPFQ

Des dossiers difficiles

Derrière les apparences, 2018 fut une année de dossiers difficiles. La production et la commercialisation du bois furent excellentes dans la plupart des régions, avec une mise en marché dépassant les 6 Mm3 sous l'impulsion de la demande américaine pour le bois d'oeuvre, mais plusieurs dossiers ont demandé une attention de tout instant en raison de leur capacité à sérieusement détériorer l'environnement d'affaires des producteurs forestiers.

En premier lieu, le travail du gouvernement du Québec et des Municipalités pour renforcer plusieurs réglementations environnementales sur le territoire privé s'est poursuivi. La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) a continué de proposer des approches et des mesures pour mieux conserver et protéger les milieux humides, les cours d'eau, les habitats des espèces menacées et vulnérables, la biodiversité et les paysages forestiers tout en respectant le droit de propriété et les projets d'aménagement forestier de dizaines de milliers de propriétaires. À nos yeux, l'adoption de réglementations qui ne tiennent pas compte des particularités des forêts privées est appelée à l'échec. Cela suppose des réglementations qui soient logiques, compréhensibles, applicables et acceptables pour les propriétaires forestiers. Ceci demande aussi un soutien technique et financier pour les propriétaires forestiers visés. Nous en sommes encore loin malgré les discussions qui se poursuivent avec les ministères concernés.

En second lieu, nous avons dû revivre des débats du passé lorsque des industriels ont entamé des procédures judiciaires devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour contrer les projets de mise en marché collective du bois de sciage dans plusieurs régions du Québec. Outre l'énergie consacrée à défendre nos mécanismes de mise en marché, ce débat a montré que les avantages de la mise en marché collective pour TOUS les acteurs de la filière demeurent sous-estimés pour plusieurs. Il est vrai que ce débat confronte valeurs et idéologies de part et d'autre. Pourtant, la signature de contrat de vente de bois entre un syndicat et une usine renforce la confiance dans la filière par l'obtention de meilleures garanties pour les fournisseurs et les acheteurs de bois.

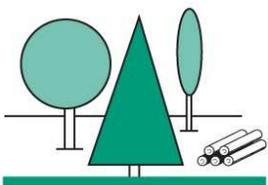
En troisième lieu, l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette continue sa progression, ce qui exige des actions pour informer les propriétaires forestiers, protéger les peuplements ne pouvant être récoltés en raison de leur âge, récolter les peuplements condamnés et reboiser les sites récoltés. En collaboration avec le RESAM, le MFFP et la SOPFIM, la FPFQ a continué son travail de gestion des conséquences de cette épidémie au sein de la cellule d'urgence créée à cet effet. Ce travail aura contribué à obtenir 20 M\$ pour permettre à la SOPFIM d'effectuer des arrosages d'insecticides sur les petites forêts privées, et obtenir 41 M\$ pour favoriser la remise en production des sites récoltés. Il s'agit de bonnes nouvelles.

Enfin, notre réflexion pour améliorer la performance de notre organisation à répondre à l'évolution des besoins des propriétaires et producteurs forestiers s'est poursuivie avec des sessions de travail avec nos affiliés. Les besoins d'amélioration sont faciles à cerner, mais les solutions demanderont imagination, courage et persuasion afin de transformer les organisations de propriétaires et producteurs forestiers pour répondre aux besoins du futur. Ce sera un dossier important en 2019.

Parallèlement, d'autres dossiers ont abouti en cours d'année, notamment en raison des partenariats que nous avons alimentés avec les organismes oeuvrant en forêt privée. La campagne « Avez-vous votre forestier de famille? » pour inciter les propriétaires à devenir producteurs forestiers fut bien reçue. L'embauche d'une professeure et le lancement d'une chaire de recherche en gestion durable des forêts privées à l'Université Laval amélioreront l'expertise des professionnels forestiers. Le développement d'une procédure pour transférer la responsabilité de protection des investissements sylvicoles lors de la vente des boisés est un autre exemple d'initiative qui sera utile aux propriétaires forestiers. La production d'un guide de rédaction d'un règlement municipal sur l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier fournit dorénavant de l'information technique au personnel des Municipalités désireuses de réviser leur réglementation.

Finalement, le travail d'information continue des 134 000 propriétaires forestiers québécois a sollicité les ressources de la FPFQ. La refonte du site foretprivee.ca, la production de la revue Forêts de chez nous et de l'infolettre mensuelle Forêts de chez nous PLUS, la diffusion de la revue de presse, et les relations de presse avec les médias nationaux et régionaux permettent à tous d'obtenir de l'information de qualité sur les enjeux des propriétaires et producteurs forestiers.

À présent, notre énergie sera consacrée à établir un climat de travail avec le nouveau gouvernement afin de faire valoir nos propositions pour mettre en valeur le rôle des propriétaires et producteurs forestiers dans le développement des communautés rurales du Québec.



Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud

1120, 6^e Avenue, Bureau 400

La Pocatière (Québec) G0R 1Z0

Téléphone : 418-856-4639

Télécopieur : 418-856-2775

Courriel : spbcs@globetrotter.net

Site Internet : www.spbcs.ca